

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 30 AVRIL 2015

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

**Présents : MMES DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain**

**Absents : MME NAVILLE Catherine**

**Absents excusés : Ont donné procuration : MMES BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine  
MOSCARDINI Christelle, MARECHAL Edwige**

Monsieur Alain REMY est nommé secrétaire de séance.

### **1. Validation du projet de parking vers le cimetière :**

Suite à l'exposé fait par le cabinet TECH HYDRO concernant le projet de parking pour le cimetière et les infrastructures sportives avoisinantes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation par le biais d'un Marché A Procédure Adaptée d'entreprises susceptibles de réaliser ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché afférent à ce dossier.

### **2. Prix d'achat du terrain concernant l'emprise du projet de parking vers le cimetière :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à des négociations engagées avec les propriétaires des parcelles de terrains nécessaires pour le projet mentionné en objet, un accord a été trouvé pour l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées ZE 92-93-94 et 95 dont les contenances définitives seront déterminées suivant un document d'arpentage.

Les frais d'arpentage seront à la charge de la Commune de Scientrier.

Cette transaction se fera pour l'Euro symbolique mais, en contrepartie, la Commune s'engage à respecter les conditions du projet.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette transaction aux conditions énumérées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toute démarche nécessaire afférente à ce dossier.

### **3. Suppression-création de poste :**

Suite à une restructuration du service administratif il est proposé à un agent d'augmenter son temps de travail.

Suite à son accord, il convient donc de supprimer son poste actuel et d'en créer un à temps plein.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, accepte

- La suppression du poste actuel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 26h.
- La création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **4. Prix d'achat du terrain concernant l'élargissement du Chemin Champs Rivollet:**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à des négociations engagées avec les propriétaires des parcelles de terrains nécessaires pour le projet mentionné en objet, un accord a été trouvé pour l'acquisition des dites parcelles.

Les frais d'arpentage sont à la charge de la Commune.

Cette transaction se fera pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette transaction aux conditions énumérées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toute démarche nécessaire afférente à ce dossier.

#### **5. Participation financière démoustication :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que chaque année l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (E.I.D.) procède à la lutte contre les moustiques sur notre territoire.

Une participation basée sur la population DGF de l'année N-2 est demandée aux communes bénéficiaires. Cette année, elle s'élève à 8 622,53 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler cette participation de 8 622,53 € à l'E.I.D..

#### **6. Demande de subvention amendes de police parking cimetière et cheminement piétonnier :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Général attribue des subventions dans le cadre de la répartition des amendes de police pour les travaux de sécurité routière. Il est donc proposé de demander cette subvention pour les travaux suivants :

- Aménagement du parking du cimetière avec place handicapé et travaux sur la Route de Porte d'en Bas.
- Création d'un cheminement sécurisé pour piétons le long de la RD19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

1. Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention, au titre des amendes de police, pour chaque projet cité ci-dessus ;
2. Dit que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget 2015 ;
3. Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **7. Subventions versées à des associations :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, octroie les subventions suivantes :

- |                             |       |
|-----------------------------|-------|
| - Handifestif               | 200 € |
| - Lieutenants de Louveterie | 50 €  |

#### **8. Approbation du règlement intérieur du personnel :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de règlement intérieur du personnel. Celui-ci a ensuite été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour avis.

Ce règlement est destiné à tous les agents, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Maire informe que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, en date du 07 Avril 2015, a donné un avis favorable avec cependant quelques précisions-modifications à y apporter.

Monsieur le Maire précise qu'il a été tenu compte de ces remarques et il propose aux

membres du Conseil d'approuver ce règlement, afin qu'il entre en vigueur au 1er Mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du personnel comme joint en annexe.

#### **9. Emploi d'été pour travaux d'entretien divers :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, qu'en raison de l'augmentation du volume de travail de l'employé technique, il est nécessaire d'embaucher quelqu'un sous contrat pour la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de lancer un appel à candidature pour une période allant du 15 Juin 2015 au 11 Septembre 2015. Il charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette affaire.

#### **10. Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune gère le service enfance jeunesse. Une aide peut être apportée au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

Ce contrat permet aux communes de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement des structures destinées à la petite enfance et enfance-jeunesse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer comme suit :

« Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sera signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

Le CEJ vise à aider la commune à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le principe de signature du CEJ pour la période 2015-2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'APPOUVER la signature du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Haute-Savoie et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la commune dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec la CAF de la Haute-Savoie.